

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2012

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le lundi 23 juillet 2012, à 20h45, en séance publique, sous la présidence de M. Francis FABRE, Maire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 22 juin et pris connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis cette date.

INTERCOMMUNALITÉ

Le Maire informe le Conseil que l'arrêté préfectoral étendant le périmètre de la Communauté de Communes du Pont du Gard à la commune de Domazan a été publié et que notre intégration interviendra le 1^{er} janvier 2013.

COLUMBARIUM

Le Conseil municipal donne un avis favorable aux devis présentés par l'entreprise MILETTO pour le columbarium (8013€) et le jardin du souvenir (2750€).

La nature du granit et la forme du monument seront précisés lors d'une réunion avec l'entreprise.

QUAI À MARC

Suite à l'appel d'offres effectué, les travaux de réalisation d'un quai à marc sont attribués à l'entreprise ANGLADA (40 330€ HT).

L'option de traitement de la façade du mur n'a pas été retenue.

GROUPE SCOLAIRE

Sur proposition de L.DONNET et après étude des résultats de l'appel d'offres, sont attribués :

- Lot n°1 rénovation et extension du chauffage : LAGIER (Villeneuve) pour : 45 212€ HT
- Lot n°2 menuiseries : MOINE (Boulbon) pour : 18 649€ HT.

LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Conseil décide de souscrire une ligne de trésorerie de 250 000€ auprès du Crédit Agricole du Languedoc.

AMÉNAGEMENT DU BRIANCON

A.CROUZET présente au Conseil les ultimes modifications apportées au projet suite à la nécessité de maintenir un accès à la parcelle BOMPARD pour les engins agricoles.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame M.MULET, secrétaire de mairie, a décidé de faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} novembre prochain.

Pour la remplacer le Maire propose au Conseil d'effectuer un recrutement au niveau « attaché ».

CONVENTION CENTRE AÉRÉ

Le Conseil approuve le renouvellement de la convention avec la mairie d'Aramon afin de permettre l'accès des enfants de la commune au Centre aéré.

DEMANDE D'ALIGNEMENT

Le Conseil approuve le projet d'arrêté d'alignement des constructions sur le Chemin du Moulin à Vent établi suite à une demande des consorts FABRE.

SUBVENTIONS

Le Conseil confirme l'attribution des subventions au titre de l'année 2012 :

- au Grenier domazanais : 1 000€
- à Ballet d'Art : 1 500€

DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil approuve l'inscription de la somme de 1 524€ au compte 73925 afin de financer notre participation au Fonds de péréquation intercommunal.

Cette somme sera déduite du compte 60632.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil entérine les propositions de choix concernant l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie. La proposition retenue est celle d'ELLIPSE (2 900€ HT).

ÉCHANGE DE TERRAINS

Sur proposition de L.DONNET le Conseil valide le principe d'un échange de terrains avec la SCI Terre des Gaules (226m² entre AC 474 et AC 496) afin de faciliter l'installation de l'entreprise BERTOLI.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le Maire informe le Conseil que la Cour Administrative d'Appel a rejeté le recours intenté par Madame LABARSOUQUE à l'encontre de la mairie concernant les inondations de 2004.